

29 avr 2015 -13:39

Le service d'inspection CITES a saisi 64 perroquets dans une animalerie

Les inspecteurs du service CITES du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ont effectué une saisie de 64 perroquets mardi, suite à un contrôle dans une animalerie à Westerlo.

Cette animalerie avait déjà été contrôlée plusieurs fois dans le passé. Plusieurs infractions avaient été constatées concernant la législation CITES et la législation du bien-être animal. Lors d'une inspection commune avec la police, les inspecteurs viennent à nouveau de constater différentes infractions. Etant donné que le commerçant a ignoré les précédents rappels le sommant de se mettre en ordre, les animaux ont été saisis.

Les inspecteurs CITES ont saisi 2 aras bleu et jaune, 1 ara arlequin, 38 amazones à tête jaune, 2 amazones à nuque jaune, 7 loriquets à tête bleue, 3 cacatoès nasiques, 1 grand cacatoès à huppe jaune, 1 cacatoès à huppe rouge, 5 amazones à front bleu et 4 conures jandaya.

L'animalerie vend différentes sortes de perroquets, des mammifères et des tortues. Le propriétaire n'a pas pu prouver qu'il avait acheté légalement les oiseaux saisis. Or ces animaux sont protégés par la Convention CITES : leur commerce est strictement réglementé.

Les animaux saisis ont été transportés vers un centre d'accueil spécialisé en perroquets situé en Flandre occidentale. Le propriétaire risque une amende pouvant s'élever jusqu'à 50 000 euros et une peine de 5 ans de prison.

La convention CITES (Convention concernant le commerce international d'espèces animales et végétales menacées) a été mise en place en 1975, pour veiller à ce que le commerce de certaines espèces ne compromette pas leur survie à l'état sauvage. Pour plusieurs espèces, le commerce est totalement interdit. D'autres peuvent être commercialisées, mais en respectant des conditions strictes.

Contact

Vinciane Charlier

Porte-parole adjointe du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
0475/93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be